

**IAEA**Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement***63<sup>E</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

# RÉSUMÉ DES SÉANCES

## tenues le 19 septembre 2019

### **Bureau 2<sup>e</sup> séance**

Le Bureau a recommandé à la Conférence que le droit de vote de la Libye soit rétabli pour la session en cours de la Conférence générale pour une période d'un an prenant fin avant le début de la prochaine session de la Conférence générale.

Le Bureau a siégé également en tant que Commission de vérification des pouvoirs et examiné les pouvoirs de tous les délégués. Il a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 8 de son rapport, avec les réserves et les positions qui y sont exprimées.

### **Séance plénière 7<sup>e</sup> séance**

La Conférence générale a poursuivi l'examen du point 7 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2018 ». Des déclarations ont été faites par la République démocratique du Congo, la Côte d'Ivoire, le Panama, le Tchad, l'Algérie, la Palestine, la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL), l'Union africaine, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE), l'Agence arabe de l'énergie atomique (AAEA), l'Ordre souverain militaire de Malte (SMOM) et l'Agence brésilienne-argentine de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC). L'État Membre suivant a exercé son droit de réponse : France (au nom de la Chine, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

La Conférence générale a conclu l'examen du point 7 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2018 ».

La Conférence a accepté la recommandation du Bureau en faveur du rétablissement du droit de vote de la Libye.

Au titre du point 25 de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués », sur lequel le Bureau a présenté son rapport contenu dans le document GC(63)/25, la Conférence a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 8 de ce rapport.

La Conférence générale a adopté les recommandations relatives aux points de l'ordre du jour suivants dont l'examen a été achevé par la Commission plénière, tels que présentés par la présidence dans son rapport :

— au titre du point 9, « États financiers de l'Agence pour 2018 », le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/6 ;

— au titre du point 10, « Programme et budget de l'Agence pour 2020-2021 », un projet de résolution intitulé « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire de 2020 », un projet de résolution intitulé « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2020 » et un projet de résolution intitulé « C. Le Fonds de roulement en 2020 », figurant dans le document GC(63)/2 ;

— au titre du point 12, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(63)/L.2 ;

— au titre du point 13, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire pour 2020 », le projet de résolution figurant à la page 3 du document GC(63)/12 ;

— au titre du point 14, « Sûreté nucléaire et radiologique », le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.3 ;

— au titre du point 15, « Sécurité nucléaire », le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.4 ;

— au titre du point 16, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence », le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.8 ;

— au titre du point 17, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », un projet de résolution intitulé « A. Applications nucléaires non énergétiques » et un projet de résolution intitulé « B. Applications nucléaires énergétiques », figurant dans le document GC(63)/L.7 ;

— au titre du point 18, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence », le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.5 ;

— au titre du point 22, « Promotion de l'efficacité et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA », la Conférence générale a pris note du rapport du Président de la Commission plénière ;

— au titre du point 23, « Amendement de l'article VI du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(63)/L.9 ; et

— au titre du point 24, « Personnel », le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.10.

Au titre du point 8, « Élection de Membres au Conseil des gouverneurs », les États Membres suivants ont été élus pour siéger au Conseil pendant la période 2019-2021 : Ghana, Nigeria, Estonie, Hongrie, Mongolie, Koweït, Panama, Paraguay, Grèce et Norvège. L'Arabie saoudite a été élue au « siège flottant ».



**IAEA**

Agence internationale de l'énergie atomique  
*L'atome pour la paix et le développement*

**63<sup>E</sup> CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

---

Au titre du point 11, « Nomination du Vérificateur extérieur », la Commission de vérification des comptes de l'Indonésie a été nommée pour les exercices 2020 et 2021.

**Séance  
plénière  
8<sup>e</sup> séance**

Le rapporteur du Forum scientifique a présenté un rapport à la Conférence générale.

Au titre du point 20 de l'ordre du jour, « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », la Conférence générale a approuvé à l'issue d'un vote le paragraphe 2 du projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.1. La Conférence a également adopté à l'issue d'un vote le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.1.

Au titre du point 21 de l'ordre du jour, « Capacité nucléaire israélienne », des déclarations ont été faites par la République bolivarienne du Venezuela (au nom du Mouvement des non-alignés), l'Égypte (au nom du Groupe arabe), la Jordanie, l'Indonésie, le Koweït, la République arabe syrienne, le Liban, Israël, l'Iraq, les États-Unis d'Amérique, la République islamique d'Iran, Cuba, l'Égypte et la Finlande (au nom de l'Union européenne).

Au titre du point 19 de l'ordre du jour, « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée », la Conférence générale a adopté par consensus le projet de résolution figurant dans le document GC(63)/L.6.

Au titre du point 26 de l'ordre du jour, « Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2020 » (document GC(63)/19/Rev.1), la Présidente a fait une déclaration.

La Présidente a exprimé sa gratitude pour la coopération, l'assistance et le précieux soutien qu'elle a reçus et qui ont contribué au succès de la Conférence générale.